

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Association loi 1901
Siège social : 28 rue Delandine
69002 Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

GEA AUDIT



Christophe Vaissettes

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	71 720,13	58 642,09	13 078,04	0,99	2 887,75	0,24
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	49 475,04		49 475,04	3,74		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	68 693,79		68 693,79	5,19	68 693,79	5,81
Constructions	404 766,32	282 018,54	122 747,78	9,28	127 858,65	10,82
Installations techniques, matériel & outillage industriels	149 823,11	126 883,95	22 939,16	1,73	4 567,37	0,39
Autres immobilisations corporelles	243 500,66	236 859,59	6 641,07	0,50	7 216,00	0,61
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 284,78		2 284,78	0,17	2 284,78	0,19
TOTAL (I)	990 263,83	704 404,17	285 859,66	21,61	213 508,34	18,06
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	186 345,20	170 066,12	16 279,08	1,23	20 046,85	1,70
Marchandises	182 334,68	153 873,04	28 461,64	2,15	20 920,60	1,77
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	29 926,41		29 926,41	2,26	26 919,79	2,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	308,39		308,39	0,02	8 108,90	0,69
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	665,00		665,00	0,05	504,00	0,04
. Autres	32 676,97		32 676,97	2,47	2 504,50	0,21
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	917 001,51		917 001,51	69,33	878 516,09	74,32
Charges constatées d'avance	11 416,07		11 416,07	0,86	11 029,40	0,93
TOTAL (II)	1 360 674,23	323 939,16	1 036 735,07	78,39	968 550,13	81,94
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 350 938,06	1 028 343,33	1 322 594,73	100,00	1 182 058,47	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	243 226,43	18,39	243 226,43	20,58
Ecart de réévaluation				
Réserves	31 328,27	2,37	31 328,27	2,65
Report à nouveau	196 004,77	14,82	65 689,61	5,56
Résultat de l'exercice	88 011,02	6,65	130 315,16	11,02
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation	74 623,79	5,64	74 623,79	6,31
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 148,50	1,45	21 318,18	1,80
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	652 342,78	49,32	566 501,44	47,92
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	66 360,00	5,02	74 640,00	6,31
. Sur autres ressources	28 794,80	2,18	28 794,80	2,44
TOTAL(III)	95 154,80	7,19	103 434,80	8,75
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			2 457,80	0,21
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	255 524,80	19,32	173 452,06	14,67
Autres	152 030,86	11,49	183 368,52	15,51
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	167 541,49	12,67	152 843,85	12,93
TOTAL(IV)	575 097,15	43,48	512 122,23	43,32
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 322 594,73	100,00	1 182 058,47	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	42 522,61		42 522,61	7,92	44 937,98	18,59	-2 415	-5,36	
Production vendue de biens	365 756,42		365 756,42	68,09	53 382,26	22,08	312 374	585,17	
Prestations de services	128 850,26		128 850,26	23,99	143 471,21	59,34	-14 621	-10,18	
Montants nets produits d'expl.	537 129,29		537 129,29	100,00	241 791,45	100,00	295 338	122,15	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée			-888,29	-0,16	-2 398,64	-0,98	1 510	62,97	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			360 000,00	67,02	268 000,00	110,84	92 000	34,33	
Cotisations			677 555,00	126,14	625 074,50	258,52	52 481	8,40	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			103 434,80	19,26	83 213,80	34,42	20 221	24,30	
Autres produits			85 294,46	15,88	52 006,79	21,51	33 288	64,01	
Reprise sur provisions, dépréciations			6 680,36	1,24	23 947,45	9,90	-17 267	-72,10	
Transfert de charges			13 944,00	2,60	4 502,95	1,86	9 442	209,73	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 246 020,33	231,98	1 054 346,85	436,06	191 674	18,18	
Total des produits d'exploitation (I)			1 783 149,62	331,98	1 296 138,30	536,06	487 011	37,57	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1 131,42	0,21	311,01	0,13	820	263,67	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			1 131,42	0,21	311,01	0,13	820	263,67	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					12 290,55	5,08	-12 290	-100,00	
Sur opérations en capital			3 914,98	0,73	7 416,61	3,07	-3 502	-47,21	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			3 914,98	0,73	19 707,16	8,15	-15 793	-80,13	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 788 196,02	332,92	1 316 156,47	544,34	472 040	35,87	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			1 788 196,02	332,92	1 316 156,47	544,34	472 040	35,87	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			27 632,09	5,14	12 858,82	5,32	14 774	114,90	
Variations stocks de marchandises			-7 243,39	-1,34	8 404,59	3,48	-15 647	-186,18	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 285,50	0,80	5 590,21	2,31	-1 305	-23,34	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			299 168,42	55,70	233 209,31	96,45	65 959	28,28	
Services extérieurs			482 691,20	89,87	303 547,42	125,54	179 144	59,02	
Autres services extérieurs			481 053,75	89,56	218 277,89	90,28	262 776	120,39	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 431,84	1,76	9 773,47	4,04	-342	-3,49	
Salaires et traitements			171 080,17	31,85	158 833,89	65,69	12 247	7,71	
Charges sociales			58 824,17	10,95	53 109,48	21,96	5 715	10,76	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	15 206,19	2,83	21 889,73	9,05	-6 683	-30,52
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	9 262,19	1,72	1 601,42	0,66	7 661	478,51
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	95 154,80	17,72	103 434,80	42,78	-8 280	-8,00
Autres charges	50 975,21	9,49	54 660,98	22,61	-3 685	-6,73
Total des charges d'exploitation (I)	1 697 522,14	316,04	1 185 192,01	490,17	512 330	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	-37,61	-0,00	139,46	0,06	-176	-126,61
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	717,41	0,13			717	N/S
Total des charges financières (III)	679,80	0,13	139,46	0,06	540	388,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	1 983,06	0,37	509,84	0,21	1 474	289,59
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 983,06	0,37	509,84	0,21	1 474	289,59
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 700 185,00	316,53	1 185 841,31	490,44	514 344	43,37
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	88 011,02	16,39	130 315,16	53,90	-42 304	-32,45
TOTAL GENERAL	1 788 196,02	332,92	1 316 156,47	544,34	472 040	35,87

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	333 467,50		258 100,03			
TOTAL	333 467,50		258 100,03			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations	333 467,50		258 100,03			
Personnel bénévole						
TOTAL	333 467,50		258 100,03			

Annexe 2022

PRESENTATION

La Fédération française de spéléologie a pour but :

- L'union de toutes personnes pratiquant la spéléologie et le canyoning et notamment l'exploration du milieu souterrain naturel et artificiel.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyoning, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement.
- L'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de sécurité civile, de prévention, de formation et lors d'opération de secours en milieu souterrain, dans des cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l'air libre;
- L'organisation, seule ou associée, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon.

Membre du collège des fédérations sportives non olympiques au sein du Comité national olympique et sportif français, la FFS est investie d'une mission de service public, par le Ministère des Sports, elle est reconnue comme association de protection de la nature, elle a l'agrément du Ministère de l'Environnement.

Elle est agréée par le Ministère de l'intérieur comme acteur de la sécurité civile.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 322 594,73 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 88 011,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/07/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération Française de Spéléologie a organisé de 24 au 31 juillet 2022 le Congrès International de Spéléologie, initialement prévu en 2021 mais reporté en raison de la crise sanitaire.

Le total des frais engagés à ce titre par la Fédération Française de Spéléologie s'élève à 432 899.87 E

Le total des recettes s'élève à 372 180.51 E

Cet évènement a dès lors généré un déficit de 60 719.36 E, outre contributions volontaires pour 33 196.11E.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Ces prescriptions, applicables pour la première fois au titre de l'exercice, n'ont pas d'incidence significative sur la présentation des comptes annuels

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Site et Marques	de 3 à 10 ans
Gestion des licences	de 3 à 10 ans
Grottes	non amortissable
Constructions	48 ans
Agencement des constructions	de 10 à 15 ans
Matériel technique	de 3 à 8 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 15 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Il est rappelé par ailleurs que les revues éditées périodiquement par la Fédération Française de Spéléologie (Spelunca et Karstologia) ne sont plus inventoriées à la date de clôture depuis l'exercice précédent. Le stock figurant au bilan est constant et totalement déprécié depuis.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en travail ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux taux horaires prévus par la convention collective majorés du taux de charges sociales de droit commun.

Introduction :

Le règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 fixe les règles et modalités de prise en compte des contributions volontaires en nature dans les comptes annuels des personnes morales. Cette réglementation financière s'est appliquée dès l'exercice 2020. Leur recensement et leur valorisation sont des éléments essentiels de compréhension de l'activité de l'association.

- Modalités de recensement pour l'année 2022 :

Le tableau de recensement ci-joint accompagné de consignes pour remplir le document a été adressé aux membres du CA (anciens et nouveaux) et des instances fédérales (Commissions) afin d'harmoniser les réponses des élus concernés. L'année 2022 est la 3^{ème} année de prise en compte de ces contributions volontaires. Les résultats sont de fait plus complets, les élus ont pu évaluer régulièrement le temps consacré au travail pour la fédération en 2022.

Il est rappelé que seul le temps de bénévolat des élus est ici valorisé.

Barème de valorisation retenu : Grille de rémunération de la Convention Collective Nationale du sport :

Fonction	Groupe	SMC	Taux	SMC Chargé
Administrateur CA , DN commission	3	11,63	0,23	14,30
Pdts adjoints Commission, Trésorier(e) adjoint(e) Coordonnateur de pôle	4	12,27	0,26	15,46
Pdts Commission, trésorier Commission	5	13,74	0,44	19,73
Trésorier, Trésorier(e) adjointe, secrétaire général et adjoint(e), président adjoint	6	17,14	0,48	25,37
Présidents FFS	8	26,78	0,48	39,63

Montant de la valorisation 2022 :

49 élus ont renvoyé le tableau en 2022

FONCTION	Commission	GR	NB D'HEURES	TAUX RETENU	TOTAL
Président	Documentation	5	705,00	19,73	13 909,65
membre	Medicale	3	30,00	14,30	429,00
Présidente adjointe	Medicale	4	110,00	15,46	1 700,60
Président Adjoint	EFS	4	52,00	15,46	803,92
Président	EFPS	5	500,00	19,73	9 865,00
Responsable Pole	CA	4	250,00	15,46	3 865,00
Trésorière Adjointe	FFS	5	521,00	19,73	10 279,33
Président	EFC	5	275,00	19,73	5 425,75
commission convention	Groupe conventions	3	85,00	14,30	1 215,50
président	Medicale	5	585,00	19,73	11 542,05
Membre	CA	3	501,00	14,30	7 164,30
présidente adjointe	Jeune	4	218,00	15,46	3 370,28
Secrétaire générale	FFS	6	1 057,00	25,37	26 816,09
Président	Audiovisuelle	5	300,00	19,73	5 919,00
Trésorier	SSF	5	490,00	19,73	9 667,70
Trésorier Adjoint	EFPS	5	468,00	19,73	9 233,64
Membre	Pôle Santé	4	360,00	15,46	5 565,60
Membre	Scientifique	4	260,00	15,46	4 019,60
Membre	CA	3	820,00	14,30	11 726,00
Membre	Scientifique	3	50,00	14,30	715,00
Membre	Documentation	4	155,00	15,46	2 396,30
Membre	Scientifique	3	90,00	14,30	1 287,00
Président	Statuts	5	156,00	19,73	3 077,88
Président	FFS	8	978,00	39,63	38 758,14
Présidente	EFS	5	366,00	19,73	7 221,18
Président adjoint	EFC	4	960,00	15,46	14 841,60
membre	CA Pôle	4	100,00	15,46	1 546,00
délégué	Assurance	3	104,00	14,30	1 487,20
secrétaire générale adjointe	FFS	4	350,00	15,46	5 411,00
Membre	CA	3	150,00	14,30	2 145,00
membre	CA	3	175,00	14,30	2 502,50
membre	EFC	3	190,00	14,30	2 717,00
Secrétaire	EFS	3	268,00	14,30	3 832,40
Trésorier	EFC	4	136,00	15,46	2 102,56
Membre	Ethique et déontologie	3	55,00	14,30	786,50
Président adjoint	Financière	4	290,00	15,46	4 483,40
Membre	Financière	4	75,00	15,46	1 159,50
Membre	CA	3	200,00	14,30	2 860,00
Membre	FAAL	3	20,00	14,30	286,00
Membre	PSF	3	30,00	14,30	429,00
Présidente Adjointe	EFC	4	329,00	15,46	5 086,34
groupe PSF	Autres	3	50,00	14,30	715,00
président adjoint	SSF	4	530,00	15,46	8 193,80
président adjoint	Scientifique	4	54,00	15,46	834,84
délégué	FAAL	3	20,00	14,30	286,00
trésorier	FFS	6	1 222,00	25,37	31 002,14
Membre	CA	3	300,00	14,30	4 290,00
Trésorière	Scientifique	5	60,00	19,73	1 183,80
Président	Scientifique	5	310,00	19,73	6 116,30
			15 360,00		300 271,39

- Observations :

- Le nombre de répondants est passé de 45 en 2021 à 49 en 2022 et il est donc à noter la quasi stabilité du nombre de répondants. Il est rappelé cependant que seul le bénévolat des élus est ici quantifié.
- La valorisation de ces contributions volontaires passe dès lors de 252 555 € en 2021 à 300 271 € et s'avère supérieure au montant des subventions perçues de la part du Ministère de la Jeunesse et des Sports (230.000€)

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	59 720	61 475		121 195
Immobilisations corporelles	845 201	26 082	4 500	866 784
Immobilisations financières	2 285			2 285
TOTAL	907 206	87 557	4 500	990 263

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	56 832	1 810	58 642
Terrains				
Constructions				
sur sol propre		94 265	4 554	98 819
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements		182 643	557	183 200
Installations techniques, matériel, outillages industriels		128 176	3 208	126 884
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		157 117	1 223	158 341
Matériel de transport		2 991		2 991
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		68 479	3 854	72 333
Ouvrages		3 196		3 196
TOTAL III		636 867	13 396	645 764
TOTAL GENERAL (I+II+III)		693 699	15 206	704 406

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	175 091	21 641	14 398	182 334
Matières premières				
Produits intermédiaires	187 233	490	1 378	186 345
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	362 324	22 131	15 776	368 679

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 285		2 285
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	29 926	29 926	
Autres créances	33 650	33 650	
Charges constatées d'avance	11 416	11 416	
TOTAL	77 277	74 992	2 285

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	28 815
TOTAL	28 815

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	321 357	9 262	6 680	323 939
Comptes de tiers				
Comptes financiers				
TOTAL	321 357	9 262	6 680	323 939

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Changement de méthode	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public	243 226					243 226
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public						
Ecart de réévaluation Dont générosité du public	74 624					74 624
Réserves	31 328					31 328
Legs et donations Dont générosité du public						
Report à nouveau Dont générosité du public	65 690	130 315				196 005
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public	130 315	-130 315	88 011			88 011
Situation nette	545 183		88 011			633 194
Situation nette dont générosité du public						
Fonds propres consommables Dont générosité du public						
Subventions d'investissement Dont générosité du public	21 318		1 295	3 465		19 148
Provisions réglementées Dont générosité du public						
TOTAL	566 501		89 306	3 405		652 342
TOTAL dont générosité du public						

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Subventions de l'exercice	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	71 775	260 000	270 009			61 766	
Contributions financières d'autres organismes	28 795					28 795	28 795
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	100 570	260 000	270 009			90 561	28 795

Les projets financés sont les suivants :

Nom de l'action	Coût total prévisionnel de l'action	Subvention demandée	Subvention accordée
Développement des activités fédérales pour tous les publics	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Renforcement et maintien du haut niveau d'expertise du centre fédéral de ressources de la spéléologie, du canyonisme, de la plongée souterraine et des milieux de pratique	50 000 €	20 000 €	20 000 €
Accompagnement de la campagne de subvention PSF	40 000 €	30 000 €	30 000 €
Structuration d'un dispositif fédéral de prévention et de gestion des risques en spéléologie, canyonisme et plongée souterraine	64 000 €	15 000 €	15 000 €
Redéfinition de la stratégie fédérale de formation, transformation de l'appareil de formation et programmation des formations fédérales en spéléologie, canyonisme et plongée souterraine	160 000 €	65 000 €	65 000 €

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	255 526	255 526		
Dettes fiscales & sociales	37 098	37 098		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	114 933	114 933		
Produits constatés d'avance	167 541	167 541		
TOTAL	575 098	575 098		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	19 252
Dettes fiscales et sociales	24 439
Autres dettes	
TOTAL	43 691

AUTRES INFORMATIONS**Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	3	
TOTAL	5	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 279 E.